



DEL- 2026 - 0023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

OBJET :

**FIXANT LE NOMBRE
DES ADJOINTS AU
MAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le Vendredi 20 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Bérengère LAMBERT,
Franck BOUCHEREAU, Vanessa DHENIN, Alexandre BARON,
Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU,
Gwenola GOUESNARD MOURAUD, Julien KOSIR, Peggy
LAURENT, Clémence MARY, Quentin PAQUEREAU, Gwladys
PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra
TIENNAULT, Steven VAIDIE

SECRETAIRE : Bérengère LAMBERT

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de La Regrippière étant de cinq, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser cinq.

Vu la proposition de M. le Maire de créer quatre postes d'adjoints au Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
DÉCIDE de créer quatre postes d'adjoints au maire.

CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 23 MARS 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 24 MARS 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

